

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°9 : STELLA EDU SP CALAIS 0623082

- Lors de la rencontre EFB014 du 22 octobre 2022, le club de la STELLA EDU SP CALAIS n'avait pas 3 JIFF en permanence sur le terrain.

DOSSIER n°10 : VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 0783185

- Lors de la rencontre 2MC022 du 30 octobre 2022, le club du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

Feuille de match

Feuille de match non parvenue :

N°	Match	Date	Heure	Club	N° Club
ABS001	EMA019	29/10/2022	20:00	REIMS METROPOLE VOLLEY	510012
ABS002	3FE024	30/10/2022	15:00	MAROMME CANTELEU VOLLEY 76	761503

Feuille de match non parvenue dans les délais : RAS

Absence de Responsable de salle

N°	Match	Date	Heure	Club	N° Club
RES037	2FD021	30/10/2022	14:00	VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL 2 CFC	593916
RES038	3FA024	30/10/2022	15:00	MANDELIEU LA NAPOULE V.B.	60008
RES039	3MB019	30/10/2022	14:00	FREJUS VAR VOLLEY 2	839557
RES040	3ME024	30/10/2022	13:00	MAROMME CANTELEU VOLLEY 76	761503
RES041	3MF019	30/10/2022	14:00	SAINT-CLOUD PARIS SF	921672

Résultats saisis hors délais

N°	Match	Date	Heure	Club 1	Club 2	Date et heure de la saisie	N° club recevant
RS016	EMA020	29/10/2022	20:00	UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB	AMIENS METROPOLE V	30/10/2022 01:12	170004

Conformément à l'article 5 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.